

Cour Pénale Internationale – International Criminal Court

Rapport d'expertise sur l'état intérieur et extérieur des mausolées, mosquées et autres monuments situés à Tombouctou et sa région

Présentation et étude de l'état de ces monuments avec comparaison entre leur état tels qu'ils se présentaient avant la fin mars 2012 et tels qu'ils étaient après Janvier 2013 lorsque Tombouctou a pu à nouveau être accessible aux autorités nationales.

[REDACTED]

Addendum au rapport remis en Février 2015, puis révisé en Avril et Juillet 2015

Fait à [REDACTED] le 27/10/2015

[REDACTED] certains éléments nouveaux ont été révélés. Pour beaucoup il s'agit de détails sur les dimensions et modes originaux de construction. Toutefois une information assez importante mérite d'être citée en ce qui concerne les attributions de certains mausolées à leur saint.

Concrètement, dans certaines sources, les noms ont été inter changés pour deux mausolées, celui d'Al Imam Saïd et Al Imam Ismail. Par ailleurs, le mausolée étant nommé par défaut comme étant « derrière le palais de justice » est celui d'Al Imam Saïd.

Le document remis (déjà révisé en Avril puis juillet 2015) doit donc être réinterprété en remplaçant (au § 2.6, p. 83) le nom Al Imam Said par le nom Al Imam Ismail et en remplaçant (au §3.7, p. 165) le nom de inconnu, derrière le palais de justice, par le nom Al Imam Said.

Ces deux mausolées n'avaient pas été détruits par les groupes armés, mais comme beaucoup d'autres constructions à Tombouctou, ils n'ont pas pu faire l'objet d'entretien depuis plusieurs années et présentaient des déficiences, notamment en toiture. Ceux-ci ont été entièrement restaurés dans le cadre du programme mis en œuvre par l'UNESCO et le Ministère de la culture du Mali.

Pour rappel, cette étude a été réalisée à la demande du Bureau du Procureur de la Cour Pénale Internationale au travers d'une lettre de mission datée du 2 Octobre 2014 et de son addendum daté du 27 février 2015

MLI-OTP-0033-0867

